



ABBAYE DE ST-MAURICE

FONDÉE EN 515

Plan d'action pour la vérité, la réparation et le soutien à la gouvernance

État au 20.06.2025

Introduction

L'Abbaye de Saint-Maurice a traversé une crise majeure à la suite des révélations portées par les victimes, la presse et confirmées par le rapport indépendant du groupe d'experts Aubert. Ce plan d'action traduit une volonté profonde : écouter, réparer, transformer.

Ce plan sera placé sous la responsabilité d'un nouvel organe de pilotage indépendant appelé Commission de conseil en gouvernance, composé de laïcs et de religieux, présidé par un laïc, et intégrant l'Abbé.

Le cahier des charges définitif ainsi que la désignation des personnes mandatées seront établis dans un délai de 100 jours par le Conseil abbatial.

Axe 1 – Accueil, écoute et reconnaissance des victimes

Objectifs : garantir une reconnaissance institutionnelle claire, offrir un lieu d'écoute digne, prévenir toute aggravation de la situation pour les victimes.

Mesures proposées :

- Création d'un point de contact externe et professionnel pour l'accueil des victimes (psychologue, juriste spécialisé, médiateur).
- Possibilité pour les victimes d'être reçues individuellement par la Commission de conseil en gouvernance.
- Organisation d'une journée annuelle de mémoire et de reconnaissance des victimes.
- Élaboration d'un message officiel de reconnaissance publique, à la fois institutionnel et personnel, dans les 12 mois.

Axe 2 – Gouvernance et transparence institutionnelle

Objectifs : transformer en profondeur la culture du pouvoir, renforcer les mécanismes de régulation, garantir une transparence durable.



Mesures proposées :

- Mise en place de la Commission de conseil en gouvernance, chargée du pilotage de ce plan et de la transparence de l'Abbaye sur les questions d'abus.
- Révision des statuts internes concernant la nomination, la responsabilité et la supervision des charges pastorales et éducatives.
- Publication d'un rapport annuel de la Commission de conseil en gouvernance sur les progrès accomplis.

Axe 3 – Prévention et formation

Objectifs : assurer que chaque membre et chaque intervenant formé à l'Abbaye adhère à une culture de vigilance active.

Mesures proposées :

- Élaboration et signature obligatoire d'un code de conduite clair et public, pour tous les religieux, collaborateurs et intervenants.
- Intégration de modules de formation obligatoires pour :
 - Les chanoines en activité ;
 - Les novices ;
 - Les collaborateurs laïcs.
- Formation continue sur les thématiques suivantes :
 - Prévention des abus ;
 - Éthique de la relation d'autorité ;
 - Accueil des victimes.

Axe 4 – Mémoire et recherche historique

Objectifs : faire œuvre de vérité sur les zones grises de l'histoire institutionnelle.

Mesures proposées :

- Soutien à la poursuite du travail de recherche historique entamé par le groupe d'experts Aubert, en collaboration avec l'Université de Fribourg ou toute autre instance universitaire reconnue.
- Accessibilité selon les normes légales des archives historiques à des chercheurs indépendants.
- Rédaction, à terme, d'un ouvrage de mémoire historique, coécrit avec des victimes, chercheurs et membres de l'Abbaye.

Axe 5 – Dialogue avec les partenaires et la société civile

Objectifs : construire une relation de confiance avec les acteurs de la société et éviter toute forme d'autarcie institutionnelle.



Mesures proposées :

- Intégration d'un représentant des associations de victimes au sein de la Commission de conseil en gouvernance ou invitation régulière d'un représentant des associations de victimes à dialoguer avec la Commission de conseil en gouvernance (au moins 1 fois/an).
- Coordination renforcée avec les autorités cantonales et communales sur les enjeux de jeunesse, d'éducation et de prévention.
- Engagement à communiquer proactivement sur les démarches entreprises.

Suivi et calendrier

- Le Conseil abbatial établira dans un délai de 100 jours le cahier des charges et désignera les membres de la Commission de conseil en gouvernance.
- La Commission de conseil en gouvernance disposera d'un mandat de 3 ans, renouvelable.
- Le présent plan fera l'objet d'une communication publique à l'automne 2025, avec un calendrier détaillé.

Conclusion

Ce plan n'effacera jamais les blessures causées. Il marque toutefois un engagement clair à rompre avec les silences d'hier, à honorer les voix de celles et ceux qui ont souffert, et à réformer en profondeur ce qui doit l'être. C'est à ce prix que l'Abbaye pourra redevenir fidèle à sa vocation d'accueil, de vérité et de service.

